



LE BACCALAUREAT A L'HOPITAL, EST CE POSSIBLE ?

Comme tous les ans, les épreuves du baccalauréat approchent et les élèves passent certaines d'entre elles en cours d'année dans leur lycée et la plupart en juin dans le centre d'examen. Mais qu'en est-il pour les élèves hospitalisés sur l'agglomération de Lyon ?

Pour les élèves qui sont hospitalisés mais en capacité de préparer les épreuves et qui souhaitent les passer, même s'ils ne sont pas en mesure de se rendre sur le lycée et/ou sur le centre d'examen, ils peuvent comme tout autre élève les présenter. Il en va d'ailleurs de même pour les élèves présentant le DNB.

En pratique, dans les principaux hôpitaux de l'agglomération de Lyon accueillant des élèves scolarisés en collège et lycée (IHOPé : institut d'hématologie et oncologie pédiatrique, centre de rééducation des Massues, HFME, hôpital pneumologique et cardiovasculaire Louis Pradel, clinique St Vincent de Paul, Médipôle Lyon-Villeurbanne, Hôpital St Jean de Dieu), une ou deux équipes d'enseignants de la cité scolaire Elie Vignal interviennent pour permettre à ces élèves la continuité de leur scolarité durant le temps de leur hospitalisation et ce, en lien avec les équipes des établissements d'origines. Le français, les mathématiques, l'anglais sont systématiquement dispensés, ensuite, suivant les structures, des cours dans les autres disciplines sont donnés en fonction des nécessités et de la pertinence de la mise en place. Ainsi il peut y avoir pratiquement toutes les matières lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas par exemple à la clinique St Vincent de Paul, d'assurer la continuité de la scolarité d'élèves scolarisées en classes de première et terminale et absentes du lycée de un mois à toute l'année scolaire.

Lorsqu'il s'avère qu'un élève hospitalisé et concerné par le BAC (ou le DNB) ne sera pas en mesure médicalement de passer les épreuves dans son lycée en cours d'année et/ou dans le centre d'examen en juin ou septembre, dans le cadre de leur travail de coordination du suivi de scolarité pour les élèves hospitalisés, les enseignants de la Cité scolaire Elie Vignal qui interviennent à l'hôpital vont, en lien avec les familles, les soignants et les établissements d'origine des élèves, faire auprès du rectorat une demande de décentralisation du centre d'examen pour raisons médicales. Ainsi pour le passage d'une partie ou de la totalité des épreuves l'élève sera rattaché administrativement à la cité scolaire Elie Vignal ce qui lui permettra de composer à l'hôpital avec lequel la cité scolaire travaille en partenariat dans le cadre d'une

convention. L'organisation de la passation est alors assurée par la cité scolaire Elie Vignal sur le lieu d'hospitalisation de l'élève.

Chaque année, en juin comme en septembre, plusieurs des élèves hospitalisés à l'IHOPé et au centre de rééducation des Massues passent l'ensemble de leurs épreuves du BAC (ou du DNB) à l'hôpital. Il est plus rare que ce soit le cas dans les autres structures du fait que les situations de santé et/ou de durées d'hospitalisation ne nécessitent pas en général cette mise en place qui doit rester la solution pour les situations où toute autre modalité de passation n'est pas possible même avec des aménagements majeurs. Cependant ponctuellement, pour les épreuves en cours d'année se passant habituellement sur le lycée, lorsque cela s'avère nécessaire, il y a passation de ces épreuves dans d'autres hôpitaux mais sans une décentralisation de la totalité des épreuves du BAC.

Par exemple, cela a été le cas cette année pour toute la préparation puis la passation de l'étude de gestion que j'ai assurée pour une élève de 1^{ère} STMG hospitalisée à la clinique St Vincent de Paul durant plusieurs mois et qui donc ne pouvait préparer et présenter cette épreuve qu'à la clinique. En effet, étant professeure d'économie-gestion, option ressources humaines-communication et intervenant sur cette clinique dans le cadre d'un ordre de mission pour les matières technologiques et professionnelles, j'ai pu préparer puis évaluer cette élève comme je le fais habituellement au lycée.

La décentralisation du centre d'examen a été partielle et cette élève passera ensuite ses épreuves anticipées de français sur son centre d'examen puisqu'elle sera de nouveau en mesure à ce moment-là de s'y rendre.

De manière générale, la cité Scolaire Elie-Vignal est un établissement public qui a pour mission d'assurer la continuité du parcours scolaire des élèves malades et/ou en situation de handicap grâce à deux dispositifs : le site passerelle de Caluire et le Collège-Lycée à l'hôpital. Si vous souhaitez en savoir davantage sur les missions de la cité scolaire Elie Vignal et les modalités de mise en œuvre, tant sur la structure de Caluire que dans les hôpitaux, vous pouvez vous rendre sur le site internet : <http://www.elie-vignal.fr/>

Vous pouvez également venir à la journée porte ouverte qui aura lieu le **samedi 25 mai 2019 à Caluire, 18 rue de Margnolles.**

Sonia Lassoued
Professeure d'Economie-Gestion, option RH et Communication
DNL Anglais